



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N°5 – SAISON 2024/2025

Réunion du :	10/09/2024
Président :	TESSIER Yannick
Présents :	CHARBONNIER Jacques, PAUVERT Frédéric, PHILIPPEAU Dominique, SOULON Franck, FROGER Alain
Non convoqués	CESBRON Jean-Pierre, SALMON Eric
Assiste	PERRINET Elodie

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) et du GF CHALONNEPOMMERAY (564289) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) et du GF Orée d'Anjou (564391) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement féminin.

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le procès-verbal n°4 du 03/09/2024 est approuvé.

2. Forfait(s) partiel(s)

La Commission enregistre le forfait pour en reporter le bénéfice à son adversaire du jour sur le score de 3 à 0.

Amende égale au droit d'engagement + indemnité au club adverse : *Annexe 5 – Article 26 des Règlements Généraux LFPL.*

SENIORS F & M

Date rencontre	N° rencontre	Equipe Recevante	Equipe Visiteuse	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
08/09/2024	28920215	Bouchemaine ES 1	Angers NDC 1	D1 F	Poule Unique	Bouchemaine ES 1	80 €	100 €

3. Championnats 2024/2025 – forfait général

La commission prend connaissance du courrier d'Ecouflant AS annonçant le forfait général avant le début des compétitions de son équipe **d'Ecouflant AS 7 en D4 vétérans poule B.**

Amende de 240 € (Triple des droits d'engagement – Annexe 5) conformément à l'article 26 des règlements des championnats régionaux et départementaux LFPL.

4. Mutés supplémentaires – Rappel – saison 2024/2025

La Commission,

En application des stipulations de l'article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage et des décisions de la Commission Régionale du Statut de l'arbitrage, prend connaissance de la décision du club de **Pellouailles Corzé FC** :

- Un muté supplémentaire dans son **équipe 2 en D2**

5. Championnats Féminines saison 2024/2025 – Annule et remplace

Elle rappelle que le nombre de 15 joueuses nécessaire pour débiter la saison est largement insuffisant pour tenir tout un championnat !

La commission clos les engagements pour la 1^{ère} phase.

- **Division 2 F : 14 équipes**

1	ANGERS SCA	1
2	BRISSAC AUBANCE ES	1
3	Ent CHRISTOPHESEGMORTAGNE	1
4	Ent FC JUIGNE St MELAINE	1
5	Ent VALANJOU CHEMILLE	1
6	GF CHALONNES POMJEANNAIS	1
7	GF GESTE TILLIERES	1
8	GF OREE FOOTBAL	1
9	GF SEGRE LE LION CANDE	1
10	MAYBELEGER FC	1
11	SAUMUR OFC	1
12	ST HILAIRE VIHIERES	1
13	TRELAZE FOYER	2
14	VAL D'ERDRE AUXENCE	1

6. Règlements du Championnat des Féminines

Règlement du championnat D1 F

Sans changement.

Règlement du championnat D2 F

La commission décide de ne pas retenir un championnat 1^{ère} phase avec 2 poules de 7 équipes car il n'y aurait que 6 rencontres jusqu'à la trêve de Noël.

La commission propose de faire une 1^{ère} phase style **Ligue des Champions nouvelle formule et de mettre les 14 équipes dans le même groupe de championnat !**

Les 8 équipes du championnat 2023/2024 sont dans un chapeau et les 6 nouvelles dans un autre chapeau.

La commission établit une numérotation qui permet un équilibre pour toutes les équipes.

Pour faciliter la numérotation des calendriers, la commission modifie celui prévu pour la D2 F : le 22 septembre sera la J2 et le 15 décembre se déroulera la J1.

Seules **les 9 premières journées** (sur les 13 possibles) seront jouées en 1^{ère} phase.

À la fin de la phase, un classement sera établi sur ces 9 journées !

Pour la 2de phase des championnats D1 F, D2 F et D3 F :

- **En D1 F** : les 6 premiers de la phase 1 par matchs AR – c'est déjà prévu comme cela soit 10 matchs par équipe
- **En D2 F** : les 4 derniers de la phase 1 de D1 F avec les 6 premiers de la D2 F du groupe de 14 seulement soit 9 matchs seulement pour 10 équipes
- **En D3 F** : les 8 derniers de la phase 1 de la D2 F qui se rencontrent par matchs Aller seulement sur 7 rencontres. Puis comme la saison 2023/2024, 3 matchs retour pour les 4 premiers dans une poule forte et 3 matchs retour pour les 4 derniers dans une poule faible. Soit aussi 10 matchs par équipe.

Le déroulement de la seconde phase pourra être modifié par la commission pour la D2 F et la D3 F en fonction de nouveaux engagements ou d'éventuels forfaits généraux.

7. Engagements en Coupe

La commission établit la liste des équipes par compétition :

- Coupe de France : 101 équipes
- Coupe des Pays de Loire : 107 équipes
- Coupes de l'Anjou : 110 équipes
- Challenge de l'Anjou : 106 équipes
- Coupe des Réserves : 54 équipes
- Challenge du District Hubert Sourice : 139 équipes

8. Championnat D5 saison 2024/2025

La commission liste les engagements en championnat de D5 : 116 équipes

Elle répartit les équipes en 4 groupes de 11 équipes et 6 groupes de 12 équipes.

La 1^{ère} journée se déroulera **le dimanche 22 septembre 2024**

La commission procède à la numérotation des équipes en tenant compte le plus possible des desideratas.

9. Tableau d'accessions – rétrogradations vers saison 2025/2026

Le nombre de groupes de D5, étant désormais officiel, la commission établit le tableau des accessions et des rétrogradations pour publication sur le site du District.

Voir feuille annexe du PV

10. Coupes

Challenge de l'Anjou :

En raison du peu d'équipes disponibles, le premier tour du Challenge de l'Anjou du 15 septembre est reporté au 29 septembre.

Challenge du District Hubert SOURICE :

Nombre d'équipes engagées : 138 équipes

- 37 équipes de D4
- 102 équipes de D5
- La commission répartit les équipes en 32 poules de 4 équipes, 1 poule de 5 équipes et 1 poules de 6 équipes.
- La 1ère journée est prévue **le dimanche 15 septembre.**

Organisation des 1/32èmes de finale : 64 équipes

Les deux premiers des poules de 5 et de 6 seront qualifiés pour les 1/16èmes de finale soit 4 équipes.

Les premiers des poules de 4 seront qualifiés pour les 1/32 èmes de finale soit 32 équipes.

Les 16 meilleurs deuxièmes des poules seront qualifiés pour les 1/32èmes

Un tour intermédiaire de 8 matchs se déroulera opposant les 16 moins bons deuxièmes de poules.

Les 56 équipes se rencontreront ensuite dans un pseudo 1/32èmes de finale.

Les 28 vainqueurs et les 4 qualifiés des poules de 5 joueront les 1/16èmes de finale.

Le tour intermédiaire se déroulera **le dimanche 27 octobre 2024.**

Les 1/32èmes de finale se joueront **le dimanche 24 novembre 2024.**

11. Droits d'évocation

Licencié(s) suspendu(s)

Après vérification des feuilles de matchs, un courrier de demande d'explication a été adressé au(x) club(s) concerné(s) avant décision, conformément à l'article 187 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Considérant que l'article 187.2 – Évocation des Règlements Généraux FFF et LFPL dispose que :

« *Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :*

- *de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;*
- *d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;*
- *d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;*
- *d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;*
- *d'infraction définie à l'article 207 des présents règlements.*

Le club concerné est informé par l'organisme gérant la compétition et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti. Dans les cas ci-dessus, et indépendamment des sanctions prévues au Titre 4, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondant au gain du match.

Le droit de l'évocation est mis à la charge du club déclaré fautif. »

Considérant que l'article 226 alinéas 1 et 2 des Règlements Généraux prévoit que :

« *La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements).*

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière. » Et que « L'expression "effectivement jouée" s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle comprise. »

La Commission prend les décisions ci-dessous sur les matchs suivants :

⇒ **Chalonnnes Chaudefonds 3 / St Hilaire Vihiers US 3**
Match n° 28915988
Seniors – Coupe des Réserves Poule B du 01/09/2024

Prend connaissance du courrier du club de **St Hilaire Vihiers US**,

Considérant que le licencié **BOISSINNOT Vincent** (licence n° 400630240) du club de **St Hilaire Vihiers US**, a participé à la rencontre en tant que joueur alors que celui-ci était en situation de suspension à titre conservatoire prononcée par la Commission Départementale de Discipline avec date d'effet au 08/04/2024.

En conséquence,

Décide de :

- **Match perdu par pénalité sur le score de 3 à 0 à l'équipe 3 de St Hilaire Vihiers US pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 Chalonnnes Chaudefonds** (suivant les articles 187-2 et 226 alinéas 4 des Règlements Généraux FFF)
- De mettre l'**amende du droit d'évocation de 100 €** à la charge du club de **St Hilaire Vihiers US**

Transmet à la Commission Départementale de Discipline pour suite à donner.

⇒ **Montreuil Juigné BF2 / Chemillé Melay O 3**
Match n° 28587290
Seniors – Départemental 3 du 08/09/2024

Considérant que Le licencié **ABRAHAM Lucas** (licence n° 2546036284) du club de **Montreuil Juigné BF 2**, a participé à la rencontre en tant que joueur alors que celui-ci était en situation de suspension.

La participation d'un licencié suspendu fait partie des cas d'évocations - *Article 187.2 des Règlement Généraux FFF.*

Avant d'engager cette procédure et avant homologation des résultats des rencontres, la commission demande au club **de Montreuil Juigné au plus tard le jeudi 12 septembre 2024, d'adresser des explications quant à cette situation.**

⇒ **Cholet RC 2 / Maybéleger 1**
Match n° 28654090
Seniors – Départemental 2 Poule A du 08/09/2024

Considérant que Le licencié **BLANCHET Benjamin** (licence n° 430714768) du club de **Cholet RC 2**, a participé à la rencontre en tant que joueur alors que celui-ci était en situation de suspension.

La participation d'un licencié suspendu fait partie des cas d'évocations - *Article 187.2 des Règlement Généraux FFF.*

Avant d'engager cette procédure et avant homologation des résultats des rencontres, la commission demande au club **de Cholet RC au plus tard le jeudi 12 septembre 2024, d'adresser des explications quant à cette situation.**

12. Courrier(s)

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmises par la messagerie officielle.



**Mail de M QUIGNON Sébastien de Valanjou AS
Reçu le 10 septembre : question sur les accessions D5**

Le président a répondu.

Prochaine(s) réunion(s) :

- **Jeudi 19 septembre à 19h00**
- **Jeudi 3 octobre à 19h00**
- **Jeudi 17 octobre à 19h00**

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Frédéric PAUVERT

Règles d'accessions et de rétrogradations - Championnat District 2024/2025

Accessions 1ers et 2èmes de D1 2024/2025 en R3 2025/2026	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Descente de R3 2024/2025 en D1 2025/2026		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Passage de 24 D1 2024/2025 à 24 D1 2025/2026	2 D1														
Maintiens Equipes de D1 en D1		18	17	16	16	16	16	15	14	13	12	11	10	9	
Maintiens 3 ^{èmes} à 6 ^{èmes} de D1 en D1		8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Maintiens 7 ^{èmes} de D1 en D1		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
Maintiens 8 ^{èmes} de D1 en D1		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	
Maintiens 9 ^{èmes} de D1 en D1		2	2	2	2	2	2	2	2	1					
Maintiens 10 ^{èmes} de D1 en D1		2	2	2	2	2	1								
Maintiens 11 ^{èmes} de D1 en D1		2	1												
Accessions 1 ^{ères} de D2 en D1		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Accessions 2 ^{èmes} de D2 en D1		3	3	3	2	1									
	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	

24 équipes

Passage de 36 D2 2024/2025 à 36 D2 2025/2026															
Maintiens Equipes de D2 en D2	3 D2	24	24	24	25	26	27	26	25	24	23	22	21	20	
Descentes des 12 ^{èmes} de D1 en D2		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Descentes des 11 ^{èmes} de D1 en D2		1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Descentes des 10 ^{èmes} de D1 en D2									1	2	2	2	2	2	2
Descentes des 9 ^{èmes} de D1 en D2											1	2	2	2	2
Descentes des 8 ^{èmes} de D1 en D2													1	2	2
Descentes des 7 ^{èmes} de D1 en D2															1
Maintiens 2 ^{èmes} de D2 en D2					1	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Maintiens 3 ^{èmes} à 7 ^{èmes} de D2 en D2		15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Maintiens 8 ^{èmes} de D2 en D2		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2
Maintiens 9 ^{èmes} de D2 en D2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	1				
Maintiens 10 ^{èmes} de D2 en D2	3	3	3	3	3	2	1								
Accessions 1 ^{ères} de D3 en D2	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
Accessions 2 ^{èmes} de D3 en D2	5	4	3	2	1										
	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	36	

36 équipes

Passage de 60 D3 2024/2025 à 60 D3 2025/2026															
Maintiens Equipes de D3 en D3	5 D3	38	37	36	35	35	35	34	33	32	31	30	29	28	
Descentes des 12 ^{èmes} de D2 en D3		3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Descentes des 11 ^{èmes} de D2 en D3		1	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Descentes des 10 ^{èmes} de D2 en D3								1	2	3	3	3	3	3	3
Descentes des 9 ^{èmes} de D2 en D3												1	2	3	3
Descentes des 8 ^{èmes} de D2 en D3															1
Maintiens 2 ^{èmes} de D3 en D3		1	2	3	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Maintiens 3 ^{èmes} à 6 ^{èmes} de D3 en D3		20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Maintiens 7 ^{èmes} de D3 en D3		5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	4	3
Maintiens 8 ^{èmes} de D3 en D3		5	5	5	5	5	5	4	3	2	1				
Maintiens 9 ^{èmes} de D3 en D3	5	4	3	2	1										
Maintiens 10 ^{èmes} de D3 en D3	3	2	1												
Accessions 1 ^{ères} de D4 en D3	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	

60 équipes

Passage de 84 D4 2024/2025 à 84 D4 2025/2026															
Maintiens Equipes de D4 en D4	7 D4	62	60	58	56	55	54	53	52	51	50	49	48	47	
Descentes des 12 ^{èmes} de D3 en D4		5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Descentes des 11 ^{èmes} de D3 en D4		5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Descentes des 10 ^{èmes} de D3 en D4		2	3	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Descentes des 9 ^{èmes} de D3 en D4		1	2	3	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Descentes des 8 ^{èmes} de D3 en D4								1	2	3	4	5	5	5	5
Descentes des 7 ^{èmes} de D3 en D4														1	2
Maintiens 2 ^{èmes} à 7 ^{èmes} de D4 en D4		42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42	42
Maintiens 8 ^{èmes} de D4 en D4		7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	6	5
Maintiens 9 ^{èmes} de D4 en D4		7	7	7	6	5	4	3	2	1					
Maintiens 10 ^{èmes} de D4 en D4	6	4	2												
Accessions 1 ^{ères} de D5 en D4	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	84	

84 équipes

Passage de 10 D5 2024/2025 à xx D5 2025/2026														
Maintiens Equipes de D5 en D5	10 D5	106	106	106	106	106	106	106	106	106	106	106	106	106
Descentes des 12 ^{èmes} de D4 en D5		7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Descentes des 11 ^{èmes} de D4 en D5		7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Descentes des 10 ^{èmes} de D4 en D5		1	3	5	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Descentes des 9 ^{èmes} de D4 en D5					1	2	3	4	5					